

L'HISTOIRE DE STRASBOURG AUX PERIODES MODERNE ET MEDIEVALE TEMOIN DE DISCRIMINATIONS INENVISAGEABLES AU XXI^e S. DANS L'UNION EUROPEENNE ?

I. Pourquoi proposer ce parcours aux élèves de 2^{nde} ?

Cette visite s'inscrit dans les programmes d'EMC.

L'objectif est d'utiliser les collections du musée Historique de la Ville de Strasbourg pour que les élèves possèdent des connaissances et acquièrent des compétences disciplinaires pointées dans les programmes d'EMC.

Un parcours qui permet de traiter le programme d'EMC : Egalité et discrimination.

Compétences	Connaissances
Egalité et discrimination Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu. Mobiliser les connaissances exigibles. Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique. S'impliquer dans le travail en équipe.	• La notion d'égalité avec ses acceptions principales (égalité en droit, égalité des chances, égalité de résultats). • Les inégalités et les discriminations de la vie quotidienne, leur gravité respective au regard des droits des personnes. • Les textes juridiques fondamentaux de lutte contre les discriminations [...] : raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes, etc.

Un parcours qui permet aussi de mieux comprendre notre histoire et celle de Strasbourg en particulier.

- Eveiller à la connaissance de l'histoire spécifique de la ville de Strasbourg
- Mettre en perspective des œuvres et objets présentés au musée Historique de la Ville de Strasbourg avec l'histoire européenne et l'existence de discriminations désormais condamnées.
- Découvrir la richesse de la collection du musée Historique et revenir sur des points des programmes d'Histoire traités au cours de l'année scolaire (illustrations ou approfondissements).

II. Modalités du parcours.

1. Organisation du parcours au sein du musée.

La visite de la classe se fait en **autonomie**. Les élèves sont encadrés par leurs enseignants. Ils ont à leur disposition les documents leur permettant de travailler les thématiques de la lutte contre les discriminations ainsi que le rôle joué par l'Union Européenne dans ce combat.

- Lieu : rez-de-chaussée du musée Historique.
- La classe est divisée en 2 groupes. Chaque groupe est orienté vers une œuvre illustrant une forme de discrimination.

Groupe 1 : Des discriminations religieuses aux périodes moderne et médiévale à Strasbourg.

Groupe 2 : Des discriminations politiques aux époques moderne et médiévale à Strasbourg

➔ Cette situation historique strasbourgeoise est ensuite comparée avec la législation de l'Union Européenne au XXI^e s. Les élèves sont amenés à réfléchir au rôle de l'Union Européenne dans la garantie des libertés fondamentales et la lutte contre les discriminations.

2. Exploitations envisagées après la visite: organiser un débat argumenté.

Les informations recueillies, les œuvres sélectionnées et étudiées peuvent ensuite être exploitées en classe. L'enseignant(e) peut proposer à sa classe de mener un débat, sur la base des connaissances recueillies et en exploitant les compétences travaillées au cours de la visite.

Le sujet pourrait par exemple être :

- Les discriminations sont-elles une fatalité ?
- Les valeurs de l'Union Européenne sont-elles un progrès pour nos sociétés ?
- La notion d'Egalité se construit-elle ? Peut-on l'élargir ou l'approfondir ?

Des approches diachroniques et synchroniques peuvent être envisagées (avantages, approfondissement, limites...).

ÉGALITÉ ET DISCRIMINATIONS DES DROITS GARANTIS EN EUROPE ET POUR LES HABITANTS DE L'EUROPE DEPUIS TOUJOURS ?

Groupe 1: Des discriminations religieuses aux périodes médiévales et modernes à Strasbourg.

ÉTUDE DU «GRÜSSELHORN» OU «CORNE D'EFFROI»

Où ? Rendez-vous au rez-de-chaussée du musée devant la vitrine « Tous Égaux ? »



Aidez-vous des informations données par l'audio-guide et par la cartel à droite de la vitrine

Dimensions approximatives :

Matière :

Façonnage (soudé, moulé, sculpté, collé...) :

Présence d'ornement sur l'objet :

A l'aide de vos crayons de papier, croquer la corne de l'effroi. Essayer de représenter l'œuvre en perspective.

Est-ce un objet décoratif ou pratique ?

Expliquer pourquoi.

.
.
.
.
.
.
.
.

PLACER L'OBJET DANS SON CONTEXTE ET L'EXPLOITER EN EMC

Aidez-vous des informations données par l'audio-guide et par le cartel à droite de la vitrine

De quelle(s) période(s) historique(s) ou siècle(s) date l'ensemble des objets exposés dans la vitrine ?

Quel est le point commun entre tous les objets de cette vitrine ?

Quelle était la fonction du Grüsselhorn ?

Comment expliquer le nom du Grüsselhorn (corne d'effroi) ?

Quelles informations présentes sur la fiche de présentation de la vitrine permettent d'affirmer qu'une partie de la population souffrait de discrimination en raison de son appartenance à une religion avant 1791 à Strasbourg ?

EST-CE UNE SITUATION ENCORE ENVISAGEABLE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE ?

Justifiez votre réponse en vous référant aux extraits de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ci-dessous.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE) a été proclamée lors du Conseil européen de Nice, le 7 décembre 2000. Mais, c'est le traité de Lisbonne qui, depuis son entrée en vigueur le 1er décembre 2009, lui a donné la même valeur juridique que celle des traités. Elle est donc désormais contraignante pour les États membres et tout citoyen peut s'en prévaloir en cas de non-respect de ces droits par un texte européen.

La Charte comporte 54 articles définissant les droits fondamentaux des personnes au sein de l'UE. Ceux-ci sont répartis entre six valeurs individuelles et universelles constituant le socle de la construction européenne : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice. Cependant, les droits rattachés à la valeur citoyenneté ne concernent que les citoyens de l'UE.

www.vie-publique.fr

Titre II: LIBERTÉ

Article 10

Liberté de pensée, de conscience et de religion

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les

pratiques et l'accomplissement des rites.

2. Le droit à l'objection de conscience est reconnu selon les lois nationales qui en régissent l'exercice.

TITRE III ÉGALITÉ

Article 20

Égalité en droit

Toutes les personnes sont égales en droit.

Article 21

Non-discrimination

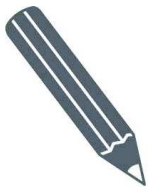
1. Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

2. Dans le domaine d'application des traités et sans préjudice de leurs dispositions particulières, toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite.

Article 22

Diversité culturelle, religieuse et linguistique

L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique.



.....

.....

.....

.....

.....

.....

AU COURS DE LA VISITE : ALLER PLUS LOIN ET EXPRIMER SA SENSIBILITÉ.

Chercher au rez-de-chaussée au moins deux œuvres ou objets présentant une ou plusieurs formes de discriminations pratiquées à Strasbourg au cours de son histoire.

Titre/auteur/date	Quels types de discriminations apparaissent sur l'œuvre ?	Pourquoi s'agit-il d'une discrimination ?
..... <i>Croquis</i> <i>Détail de l'œuvre</i>		
..... <i>Croquis</i> <i>Détail de l'œuvre</i>		

Quels sentiments ou ressentis l'étude de ces objets ou œuvres, et particulièrement celle de la «corne d'effroi», vous procurent-ils ?

Vous les exprimerez par un texte ou un dessin.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

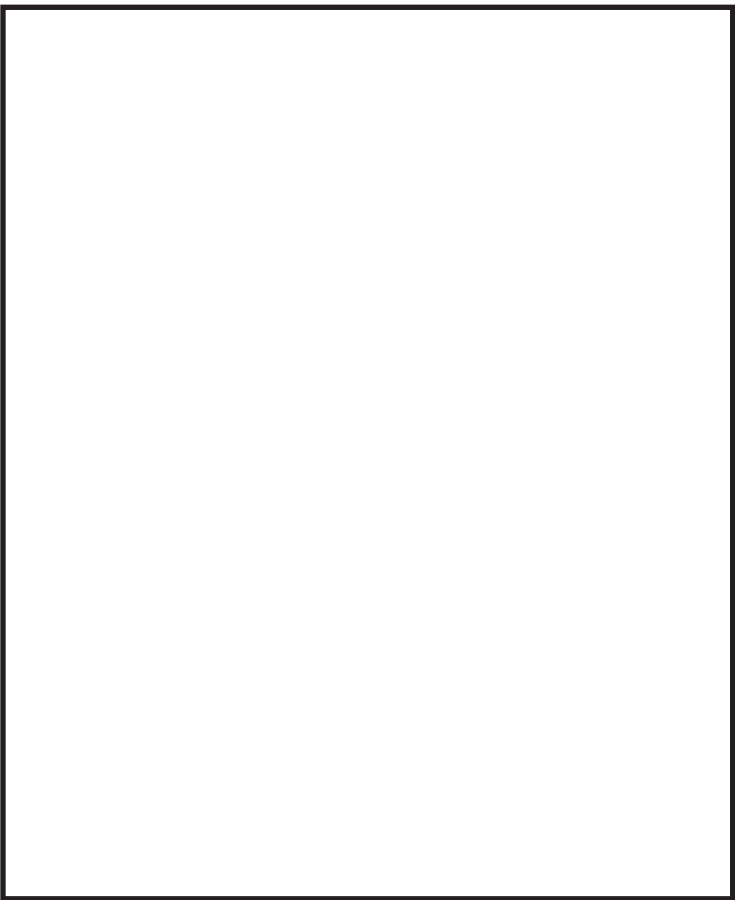
.....

.....

.....

.....

.....



APRÈS LA VISITE : POUR ALLER PLUS LOIN

Les discriminations identifiées précédemment existent-elles toujours dans la société française et/ou européenne actuelle ? Quels textes officiels (déclarations, chartes, traités...) combattent ou interdisent ces discriminations ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**ÉGALITÉ ET DISCRIMINATIONS
DES DROITS GARANTIS EN EUROPE ET POUR LES
HABITANTS DE L'EUROPE DEPUIS TOUJOURS ?**

Groupe 2 : Des discriminations politiques aux époques modernes et médiévales à Strasbourg

Où ? Rendez-vous au rez-de-chaussée du musée devant le tableau «la cérémonie du Schwoertag».

**Aidez-vous des
informations données
par l'audio-guide et par
le cartel à droite de la
vitrine**

ÉTUDE DU TABLEAU

«LA CÉRÉMONIE DU SCHWOERTAG»



Date :

Auteur :

Dimensions :

Nature :

Décrivez la composition, l'angle de vue, la gamme chromatique.

**Quel est le point central et quel est l'arrière plan ?
Donnez vos impressions.**

Dessinez en quelques lignes les éléments des premier, deuxième et troisième plans.

This image shows a full page of white paper with ten horizontal rows of small black dots, used as guides for handwriting practice. The dots are arranged in straight, parallel lines across the entire width of the page.

PLACER L'OBJET DANS SON CONTEXTE ET L'EXPLOITER EN EMC

Pourquoi le peintre a-t-il voulu représenter cette cérémonie ?

.....

Ce tableau confirme-t-il l'existence d'une discrimination politique basée sur le sexe à Strasbourg en 1785 ? Expliquer.

.....

Quelle autre discrimination politique, de type social cette fois, apparaît aussi dans ce tableau ?

.....

EST-CE UNE SITUATION ENCORE ENVISAGEABLE EN FRANCE ET AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE ?
Justifiez votre réponse en vous référant aux extraits de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) ci-dessous.

Document de référence :

La Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, communément appelée Convention Européenne des Droits de l'Homme, est un traité international signé par les États membres du Conseil de l'Europe le 4 novembre 1950 et entré en vigueur le 3 septembre 1953.

Elle a pour but de protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales en permettant un contrôle judiciaire du respect de ces droits individuels. La Convention se réfère à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, proclamée par l'Assemblée générale des Nations-Unies le 10 décembre 1948. Le respect des obligations par les États parties à la Convention Européenne des Droits de l'Homme est contrôlé dans le cadre d'une procédure de plainte individuelle ou étatique.

Art. 9 : Liberté de pensée, de conscience et de religion

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement

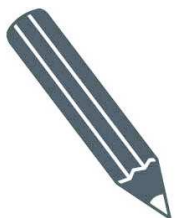
ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Art.14 : Interdiction de discrimination

La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

Extrait de *la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales*



.....

.....

.....

.....

.....

AU COURS DE LA VISITE : ALLER PLUS LOIN ET EXPRIMER SA SENSIBILITÉ.

Chercher au rez-de-chaussée au moins deux œuvres ou objets présentant une ou plusieurs formes de discriminations pratiquées à Strasbourg au cours de son histoire.

Titre/auteur/date	Quels types de discriminations apparaissent sur l'œuvre ?	Pourquoi s'agit-il d'une discrimination ?
..... <i>Croquis</i> <i>Détail de l'œuvre</i>		
..... <i>Croquis</i> <i>Détail de l'œuvre</i>		

**Quels sentiments ou ressentis l'étude de ces objets ou œuvres, et particulièrement celle de
« La cérémonie du Schwoertag », vous procurent-ils ?**

Vous les exprimerez par un texte ou un dessin.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

APRÈS LA VISITE : POUR ALLER PLUS LOIN

**Les discriminations identifiées précédemment existent-elles toujours dans la société française
et/ou européenne actuelle ? Quels textes officiels (déclarations, chartes, traités...) combattent
ou interdisent ces discriminations ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....